



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0791

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Université Lumière Lyon 2 - Campus Portes des Alpes IUT Bâtiment Organisation et Gestion de la Production (OGP) et Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) - Contrat de projet 2007-2013 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Arrue

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

**Séance publique du 15 juin 2009****Délibération n° 2009-0791**

commission principale : développement économique

commune (s) : Bron

objet : **Université Lumière Lyon 2 - Campus Portes des Alpes IUT Bâtiment Organisation et Gestion de la Production (OGP) et Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) - Contrat de projet 2007-2013 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La construction d'un troisième bâtiment pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) Lumière est une opération qui avait été inscrite au contrat de plan Etat-Région 2000-2006 pour un montant de 3,811 M€ avec un programme de construction de 2 000 mètres carrés de surface utile.

Le conseil de Communauté du 13 décembre 2004 avait accepté le principe de la maîtrise d'ouvrage confiée à la Communauté urbaine pour la conduite des études préalables et autorisé l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur des montants prévus au contrat de plan.

Dès le départ, la première étude de faisabilité opérationnelle avait montré que le budget alloué ne permettait de réaliser qu'environ 1 200 mètres carrés de surface utile. Dans ce contexte, la décision avait été prise de reporter cette opération dans le contrat de projet à intervenir entre l'Etat et la Région (CPER) pour 2007-2013.

La convention de site prise en application de ce nouveau contrat de projet - volet recherche, enseignement supérieur et vie étudiante - a fait l'objet d'une délibération du conseil de Communauté le 11 février 2008. La construction de ce troisième bâtiment y est retracée pour un montant de 5,733 M€ avec la mention d'un financement complémentaire à rechercher de 0,667 M€, portant le coût de l'opération à 6,400 M€.

A noter également que dans le cadre de la convention de site de Lyon pour l'enseignement universitaire, l'Etat, la Région et les collectivités territoriales ont décidé d'effectuer un certain nombre de recalages (décroissements) de financements qui seront pris en compte dans l'avenant n° 1 à intervenir. Il convenait en effet de prendre en compte, notamment, les termes de la circulaire n° 90-349 du 21 décembre 1990 qui autorise les collectivités territoriales à exercer la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction d'ouvrages relevant de l'enseignement supérieur, à condition que leur apport financier soit au minimum égal au deux tiers du coût toutes dépenses confondues (TDC) de l'opération.

L'opération IUT Lumière Lyon 2 est concernée par ces décroissements.

Des différents scénarii d'implantation réalisés pour la construction de ce troisième bâtiment, l'un d'entre eux permettrait de :

- créer un signal fort d'identification de l'établissement et du campus Porte des Alpes depuis des voies publiques très passantes, pour les automobilistes tout comme pour les piétons ; la commune de Bron y étant également très favorable,

- constituer une vitrine technologique de l'IUT,

- requalifier la proue de l'îlot à l'angle de l'avenue Pierre Mendès-France et du boulevard de l'Université ainsi que les abords du terrain le long de ces voies ; la proximité de la zone commerciale voisine rendant diffuse la signalisation de l'IUT et de l'Université,

- conserver à l'IUT son caractère de composante de l'Université, dans un souci constant de complémentarité tout en s'harmonisant avec les deux bâtiments IUT existants.

Toutefois, ce scénario devant respecter au plus près l'enveloppe financière allouée, il a fallu :

1° - ajuster le programme de construction prévu à 2 050 mètres carrés de surface utile, notamment en :

- supprimant 140 places de stationnement,
- réduisant d'environ 5 % le niveau des prestations par rapport à celui du référentiel des constructions universitaires,
- intégrant le traitement sonore de trois façades situées au croisement de voiries à forte circulation (surisolation).

2° - rechercher des financements complémentaires pour ce scénario estimé à 6,542 M€

- la ville de Bron a décidé d'apporter un complément de 0,020 M€,
- la Communauté urbaine serait concernée par un complément de 0,050 M€,
- enfin l'université Lumière Lyon 2 s'est engagée sur un financement complémentaire de 0,739 M€.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, le financement de cette opération qui sera retracé dans l'avenant n° 1 à la convention de site pour l'enseignement supérieur à intervenir ressort à :

Evolution des financements de l'opération Bron IUT Campus porte des Alpes	Dépenses	Recettes				
		État	Université Lyon 2	Région	Communauté urbaine	Commune
contrat de plan Etat Région 2000-2006	3 811 000 €	1 265 000 €		640 000 €	1 723 000 €	183 000 €
contrat de projet Etat Région 2007-2013	5 733 000 €	1 787 000 €	400 000 €	640 000 €	2 723 000 €	183 000 €
		2 187 000 € soit 38,15 %		3 546 000 € soit 61,85 %		
projet d'avenant au contrat de projet dont respect du 2/3 des financements par les collectivités territoriales (recalage avec opération campus porte des alpes)	6 542 000 €	1 000 000 €	1 139 000 €	1 200 000 €	3 000 000 €	203 000 €
		2 139 000 € soit 32,70 %		4 403 000 € soit 67,30 %		

Le programme technique détaillé a été élaboré et approuvé par le Rectorat et l'établissement. Sur la base de ce programme détaillé, le Rectorat a finalisé le programme technique de construction (PTC). Il est donc proposé que le conseil de Communauté approuve l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée, à laquelle sera annexé le PTC modifié. L'effet de cet avenant est de fixer définitivement le contenu de l'opération de construction et les obligations de la Communauté urbaine en terme d'ouvrage à réaliser.

La réalisation de cette construction nécessitera le dépôt d'un permis de construire.

Il convient également de finaliser, par voie de convention, les modalités de versement des participations de l'Université Lumière Lyon 2 et de la ville de Bron. Les versements des participations financières se font deux fois par an au vu d'un état des dépenses. La ville de Bron a souhaité verser, dès 2010, une somme de 100 000 € à valoir sur sa participation ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée et le programme décrit au programme technique de construction PTC annexé à celui-ci.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A1 Garantir le développement économique de la Communauté urbaine, sur l'opération n° 609 Bron Université Lyon 2 Campus Porte des Alpes - IUT Lumière, individualisée le 13 décembre 2004 par délibération du conseil de Communauté n° 2004-2357.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 2 641 000 € en dépenses et 1 454 000 € en recettes répartis selon l'échéancier suivant : 18 140 € en dépenses réalisés au 31 décembre 2008 ; 23 520 € en dépenses et 26 200 € en recettes en 2009 ; 345 330 € en dépenses et 93 480 € en recettes en 2010 ; 819 660 € en dépenses et 315 360 € en recettes en 2011 ; 5 328 610 € en dépenses et 1 664 340 € en recettes en 2012 ; 6 740 € en dépenses et 1 442 620 € en recettes en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 542 000 € en dépenses et 3 542 000 € en recettes.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer :

- a) - l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage confiée,
- b) - les conventions financières à intervenir avec la ville de Bron et l'Université lumière Lyon 2,

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.**